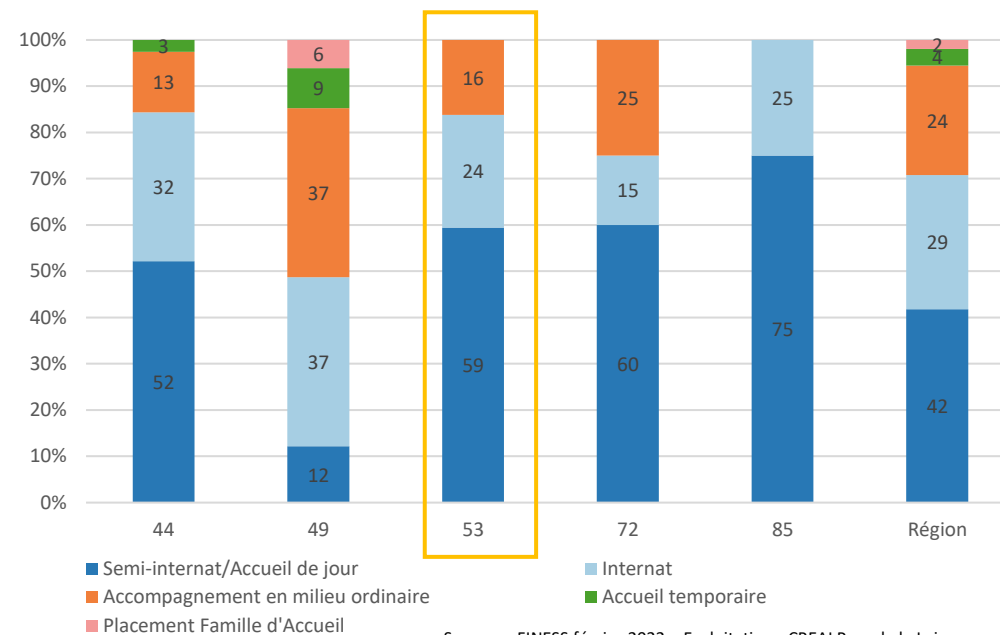


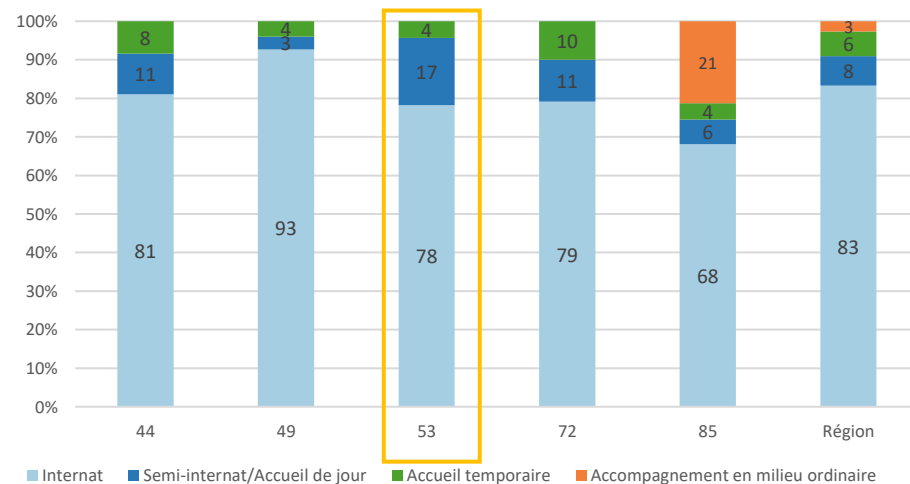
Le volume et la répartition des places agréées pour enfants et adolescents polyhandicapés selon les modalités d'accueil et d'accompagnement

- Le Département de Mayenne dispose de 37 places autorisées pour les enfants et adolescents polyhandicapés ce qui porte le taux d'équipement à 0,5°/°. L'offre disponible est supérieure à la moyenne régionale (0,4°/°) et inférieure à la moyenne nationale (0,6°/°).
- L'offre est essentiellement organisée en établissement (84% des places). Un SESSAD dispose de 6 places autorisées soit 16% des places autorisées.
- Les structures sont de petites tailles ce qui pénalise leur transformation.
- Une transition des ESMS en dispositif proposant tous modes d'accueil pour un accompagnement modulé est attendue de la part des acteurs. Il y a un enjeu majeur à consolider les réponses d'accueil temporaire développées à titre expérimental post Covid pour proposer du répit.



Le volume et la répartition des places agréées pour adultes polyhandicapés selon les modalités d'accueil et d'accompagnement

- Le Département de Mayenne dispose de 23 places autorisées pour adultes polyhandicapés ce qui porte le taux d'équipement à 0,2°/°. L'offre disponible est inférieure à la moyenne régionale (0,4°/°) et à la moyenne nationale (0,5°/°). Ce taux d'équipement génère des problématiques d'accès aux jeunes adultes polyhandicapés maintenus en aménagement Creton ou au domicile faute de réponses.
- L'offre est essentiellement en FAM et il manque des réponses médicalisées adaptées aux spécificités du polyhandicap et notamment dans des contextes d'aggravation.
- Il n'existe pas de services de soutien en milieu de vie ordinaire.
- L'absence de souplesse d'accueil des ESMS (78 % des places sont organisées sous le régime de l'hébergement complet) génèrent des difficultés en termes de continuité et qualité d'accompagnement entre secteur enfants et secteur adultes.
- La répartition des modes d'accueil reste insuffisante dans son volume et ses modalités et se confronte aux problématiques de vieillissement des proches.



La répartition géographique des places agréées polyhandicap, pour les enfants comme pour les adultes, se caractérise par une concentration dans la zone la plus peuplée du département

LES CONSTATS

- **La transition d'âges** entre secteur enfant et secteur adulte constitue une problématique (liste d'attente).
- Des **projets en cours de type UEE** et de façon générale des liens directs avec les référents de l'Education Nationale.
- Une **intervention renforcée du réseau de libéraux Cokillaje** qui compense le déficit de réponses paramédicales.
- **L'absence de neuropédiatre** sur le département.
- Un **parcours de soin sous tension** compte tenu de la démographie professionnelle défavorable qui induit des coopérations avec le Maine et Loire, la Sarthe et l'Ille et vilaine.
- **L'absence d'outils partagés**, tant pour l'évaluation que pour l'intervention, permettant la continuité de l'accompagnement et des pratiques. C'est particulièrement le cas pour les dimensions fonctionnelles, de la communication, de la douleur, des spécificités sensorielles, ...
- **L'appropriation des RBPP de la HAS reste hétérogène et à conforter spécifiquement dans le secteur adulte.**
- L'accès à la **formation spécialisée** est difficile à mettre en œuvre dans un contexte de crise RH et compte tenu des petits effectifs des ESMS.



LES RESSOURCES EN MAYENNE

- PCPE adultes et PCPE gestion des listes d'attente.
- Un plateau technique APF varié et une unité d'enseignement.
- SAAD avec places PH.
- Le Dispositif Interdépartemental d'Accompagnement.
- SAS HR.
- Equipe Mobile Ressource « comportements problèmes ».
- Plateforme de répit.
- Réseau Cokillaje (100 libéraux partenaires).
- Des modalités variées de soutien aux aidants de la part des ESMS.
- Les articulations avec les acteurs de 3eme ligne (ERHR-PRIOR-CRA-SRAE) et les départements limitrophes.
- L'engagement de la MDA.
- Des ressources en projets: DAC, C360, Handisanté, ...
- Un taux de médecins généralistes supérieur à la moyenne nationale.

ENJEUX:

- Diversifier l'offre d'accueil et d'accompagnement et spécifiquement dans le secteur adulte.
- Sécuriser le parcours de soin, soutenir les médecins généralistes.
- Renforcer les coopérations, les mutualisations d'équipements et de temps entre acteurs tous secteurs confondus.
- Renforcer la formation, l'appui ressource, les sensibilisations et l'ancrage dans les RBPP pour une montée en compétence collective.